

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2023

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/09/2023, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> REAMENAGEMENT DE LA PLACE HENRY DEUTSCH DE LA MEURTHE A ECQUEVILLY : APPROBATION DE PROGRAMME		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/09/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 11/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 15

ZAMMIT-POPESCU Cécile, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

Absent(s) représenté(s) : 6

AIT Eddie a donné pouvoir à FONTAINE Franck
COGNET Raphaël a donné pouvoir à ARENOU Catherine
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à PLACET Evelyne
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à PERRON Yann
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
TURPIN Dominique a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 1

NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 2

GARAY François, RIPART Jean-Marie

21 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, TURPIN Dominique, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

Le réaménagement de la place Henry Deutsch de la Meurthe s'inscrit dans la poursuite des aménagements de voirie qualitatifs qui permettent de valoriser et d'organiser le centre-ville d'Ecquevilly. L'objectif à poursuivre est la mise en valeur du caractère fonctionnel, résidentiel et commercial du centre-ville en adéquation avec un patrimoine historique d'exception.

Les aménagements doivent permettre également de sécuriser les déplacements, de mettre en avant les meilleures dispositions possibles en faveur des circulations douces locales et de répondre aux besoins de stationnement des habitants et des utilisateurs des services administratifs du parc de la mairie.

Le périmètre du projet représente une surface d'environ 4 200 m².

Le programme a pour objet de définir les attendus de la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des espaces publics de la place Henry Deutsch de la Meurthe.

Une attention particulière sera à porter sur la qualité des matériaux qui devront être en adéquation avec les aménagements récents qui ont été réalisés pour le parvis de l'église Saint-Martin (église originelle du XII^{ème} siècle).

Le projet proposera des aménagements respectueux du développement durable. Il sera recherché notamment la désimperméabilisation de certains espaces minéraux, afin de permettre des plantations diversifiées et une infiltration des eaux pluviales. Le réaménagement pourra aussi être l'occasion de mettre en valeur l'œuvre industrielle d'Henry Deutsch de la Meurthe et de questionner la position de sa statue dans l'organisation générale de la place. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 590 333.70 € HT, soit 708 400.44 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme de l'opération d'espaces publics,
- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération pour un montant de 590 333.70 € HT, soit 708 400.44 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget 2024, AP/CP développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 590 333.70 € HT, soit 708 400.44 € TTC.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU le programme de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération d'espaces publics.

ARTICLE 2 : APPROUVE pour un montant de 590 333.70 € HT (cinq-cent-quatre-vingt-dix-mille-trois-cent-trente-trois euros soixante-dix centimes hors taxe), soit 708 400.44 € TTC (Sept-cent-huit mille-quatre-cents euros et quarante-quatre centimes toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget 2024, AP/CP développement communal, pour un montant de 590 333.70 € HT (cinq-cent-quatre-vingt-dix-mille-trois-cent-trente-trois euros soixante-dix centimes hors taxe), soit 708 400.44 € TTC (sept-cent-huit-mille-quatre-cents euros et quarante-quatre centimes toutes taxes comprises), aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 11/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 10/10/2023

Exécutoire le : 11/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 5 octobre 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile